

Sur convocation du Maire en date du 4 janvier 2019, les membres du conseil municipal se sont réunis le 10 janvier 2019 à 20h30, à la Mairie, sous la présidence de Serge COSSIN, Maire

**SONT PRESENTS** : Serge COSSIN, Frédéric CHAMPAGNE, Jean-Luc CHARTON, Laure DARRE, Marie-Odile DEFREERE-MILLER, Sandra DRILLET, Nathalie DRON, Maryanne JEANDEMANGE, Maurice JEROME, Claudine JOFFROY, Renelle MELI, Jean-Pierre PRETOT, Philippe RETOURNARD

**ABSENTS EXCUSES** : LAURAIN Robert (pouvoir donné à Frédéric CHAMPAGNE), VINCENT Claude (pouvoir donné à COSSIN Serge)

**A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE** : Sandra DRILLET

Monsieur COSSIN aborde le premier point inscrit à l'ordre du jour.

**Point n°1 : Approbation Conseil Municipal du 6 décembre 2018**

Le dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité ainsi que les délibérations.

**Point n°2 : Biens soumis à droit de préemption**

La commune n'exerce pas son droit de préemption pour :

- Une parcelle de terrain de 750 m<sup>2</sup> situé lieudit « le Village » vendue 30.000,00 €
- Une maison rue du Bois de la Comtesse vendue 125.000,00 €
- Une maison rue de la Croix de Romont vendue 120.000,00 €

**Point n°3 : Contribution communale à verser au SDIS**

Pour information, le Maire fait part au Conseil Municipal du montant de cette contribution qui s'élève à 38.916,51 € pour 2019. Il précise également que cette contribution sera versée par la Communauté d'Agglomération d'Epinal qui prend la compétence « contribution financière au budget du SDIS ». La compétence « Incendie et Secours » reste aux communes. Dans sa séance du 10 décembre dernier, la CAE a approuvé le transfert de compétence pour la contribution. Une délibération à venir sera prise lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

**Point n°4 : Recensement de la population**

Le Maire conteste les chiffres délivrés par l'INSEE concernant le dernier recensement. A savoir : population municipale : 1451, population comptée à part : 34 soit une population totale de 1485 au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Soit une perte de 79 habitants entre 2016 et 2018 alors que la commune compte pendant cette période 35 naissances et 18 décès. Un courrier sera adressé à l'INSEE car de ce fait, la commune perd de la DGF, notamment.

**Point n°5 : Entretien du réseau éclairage public**

Le Syndicat d'Electricité des Vosges informe la commune que l'entretien du réseau de l'éclairage public pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2022 sera réalisé par EIFFAGE ENERGIE SYSTEME d'Heillecourt (54181). Le référent éclairage public en Mairie reste Mr RETOURNARD Philippe.

### ***Informations et questions diverses***

Réunion secteur OLIMA (CAE) : terrain synthétique et de pétanque sur le stade de l'Avière 630.000,00 € ; bassin d'eau vive au port d'Epinal 4.000.000,00 € ; rénovation gymnase Lycée Louis Lapicque Epinal 3.200.000,00 € ; stade athlétisme Epinal ; récupération des aires de jeux par les communes. Réunion « animation économique » le 7 février à 18h30 à Chantraine ; 253 pass-communautaires délivrés à Darnieulles en 2 ans ; 10 dossiers de vélo à assistance électrique déposés, travaux à l'étang e la comtesse terminés, 2 sanitaires automatiques installés à Bouzey ; projet d'orientations communes pour l'avenir (2030).

Création d'une image sur Darnieulles : le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la création d'une image par Antonio GACIA sur Darnieulles.

Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique : deux personnes ont bénéficié d'une aide respective de 200 € et 119.80 €.

Gilets jaunes : suite à une demande des deux porte-paroles des Vosges, une salle sera mise à disposition du mouvement pour une réunion.

Grand débat national : à l'initiative du Président de la République, un grand débat est ouvert sur la transition écologique, la fiscalité et les dépenses publiques, la démocratie et la citoyenneté ainsi que sur l'organisation de l'Etat et des services publics. A cette fin pour recueillir les doléances de chacun, un cahier est ouvert en Mairie.

Fusion des deux écoles : le courrier de l'inspection académique sur le sujet n'ayant toujours pas été envoyé à la mairie, le débat est remis à la prochaine réunion de conseil municipal.

Plaque commémorative au Dojo : la plaque au nom de Nicole CHAGUÉ a été fixée à la salle de judo. Une petite cérémonie aura lieu le 26 janvier prochain à 11h.

Prochaine réunion de conseil municipal : le jeudi 7 février 2019 à 20h30.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et la séance est levée à 22h00.